

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 1314-2021

EST par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 12 janvier 2021, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

N° 1314-2021 *Amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier les articles 3.2.4, 3.2.8, 5.2.20, et l'annexe 3 – « Grille de spécification » de la zone RU-615 et l'ajout des zones CH-226 et PÉRIU-505*

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 17 février 2021, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Le règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. Téléchargez le [procès-verbal de la séance du 12 janvier 2021](#) [PDF – 3 966 Ko].

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8 mars 2021.



France Charlebois
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420 CM)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 8 mars 2021.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8 mars 2021.



France Charlebois
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe